

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
08221620014720221124-2022-11-9-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

OBJET : COLLECTE DES DECHETS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2021.

2022-11-N° 9

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

- Le service de collecte des déchets est géré suivant différents modes selon les pôles territoriaux de la CAPSO :
 - En régie sur les pôles D'AIRE-SUR-LA-LYS, de LONGUENESSE et THEROUANNE pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers, verre, papier-carton, déchets verts et encombrants,
 - En marché (entreprise Astradec) pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre sur le pôle de FAUQUEMBERGUES et en marché pour la collecte du verre en apport volontaire (Entreprise Baudalet).

Le rapport de l'exercice 2021 présenté concerne, dès lors, les communes de l'ensemble de la CAPSO, au sein duquel on retrouve les données pour AIRE-SUR-LA LYS.

Le bilan de l'année 2021 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 43 977 T (42 865 T en 2020) de déchets répartis de la manière suivante :

- 26 242 T d'ordures ménagères,
- 5 611T de tri sélectif,
- 5 157 T de verre,
- 1 156 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 157 T d'encombrants,
- 5 654 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 17.88 % pour 21.24 % en 2020.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 29 749.83T de déchets, soit une production totale de 63 845.37 T (66 465T en 2020), ce qui représente une production par habitant de 609.34 kg/an/hab (631,7 kg/an en 2020). La valorisation matière pour l'année 2021 est de 53.41% (54,63% en 2020).

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-9-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

Les dépenses du service s'élèvent à 15 007 694.21 €, et se décomposent comme suit :

- Coût de collecte (régie et prestation de service) : 7 163 392.37 €,
- Coût de traitement : 7 844 301.84 €.

Les recettes s'élèvent à 13 624 274 €, et se décomposent comme suit :

- La TEOM pour 10 250 000 € (10 061 899 € en 2020),
- Les recettes de la redevance spéciale pour 700 533 € (740 712 € en 2020),
- Les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 2 536 899 € (2 278 276 € en 2020),
- Les remboursements arrêts maladie et recettes exceptionnelles pour 126 677 € (134 521 € en 2020).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1^{er} - DE PRENDRE ACTE du rapport sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2021 ;

ARTICLE 2 - DE DECIDER de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DE DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

MAIRIE D'AIRE SUR LA LYONNE
Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX
PAS DE CALAIS